



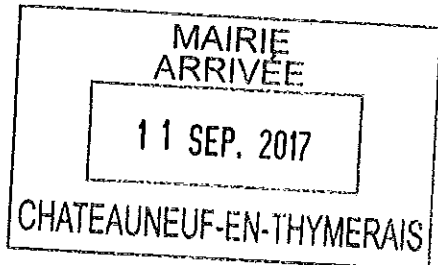
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Chartres, le 8 septembre 2017

PREFECTURE  
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des Procédures Environnementales

Affaire suivie par Laurence CHAMBOLLE-DOUCET  
Tél. : 02 37 27 70 62



La Préfète d'Eure-et-Loir,

A

Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF EN  
THYMERAIS  
2 rue Hubert Latham  
28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

**OBJET : Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative la déviation de Chateaufeu en Thymerais et portant mise en comptabilité des documents d'urbanisme**

A l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue sur le projet du conseil départemental de déviation de votre commune, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions vous ont été transmis le 5 septembre dernier.

Conformément à la législation (art L.153.57 1<sup>er</sup> et R.153.14 du Code de l'Urbanisme), je vous invite à vous prononcer dans un délai de 2 mois sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme consécutifs à ce projet et à me transmettre votre délibération.

Bien entendu, mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir toutes précisions concernant l'application de cette procédure.

Pour la Préfète, et par délégation,  
Le Chef du bureau des procédures environnementales,

Laurence CHAMBOLLE-DOUCET



Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

